

Concours de la « Meilleure Baguette de Tradition Française »

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2022

Lundi 7 novembre 2022 sur le stand des Boulangers

Article 1 : L'Union des artisans boulangers et pâtisseries de la côte d'or organise un concours de la « Meilleure Baguette de Tradition Française ».

Article 2 : **Le Concours est réservé aux Entreprises Artisanales de Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie, et à leurs salarié(e)s et apprenti(e)s.**

Article 3 : **Pour les participants : le premier du département (21) de la côte d'or participera à la finale régionale de Bourgogne.**

Article 4 : Le concours comporte 2 catégories :

- 1) Salarié(e) – Apprenti(e)
- 2) Employeur (patron)

Article 5 : Les entreprises artisanales peuvent concourir dans les 2 catégories.

Article 6 : Présentation : 3 baguettes de 250 gr maximum cuites, longueur 50 cm à 55 cm, minimum 3 coups de lames. Les baguettes fabriquées doivent correspondre au décret n° 93 1074 du 13.09.1993 (Tradition Française)

Article 7 : Le dépôt des baguettes devra être effectué **dans des emballages neutres le lundi 7 novembre 2022 de 10h00 à 12h00 sur le stand des Boulangers.**

Article 8 : Les candidats et les candidates donneront, avec leurs baguettes, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s et salarié(e)s).

Article 9 : Composition du Jury : exclusivement des professionnels reconnus.

Article 10 : La décision du Jury sera sans appel. Aucune baguette ne pourra être réclamée ou reprise.

Article 11 : La proclamation des résultats aura lieu le **lundi 7 novembre 2022 à 17h00 sur le stand des boulangers.**
En présence de la presse et des personnalités.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Article 12 : Les participants et les participantes seront conviés au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.

Article 13 : L'Union des artisans boulangers et pâtisseries de la côte d'or ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.

Article 14 : **Les baguettes ne correspondant pas au règlement seront hors concours.**

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le 25 octobre 2022 à l'adresse mail suivante :

unionboulangers.21@gmail.com

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

En plus pour les salarié(e)s, nom et adresse de l'employeur : _____

CATEGORIE : **COCHEZ 1 CASE**

Salarié(e) – Apprenti(e)

Employeur (patron)

déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours de la Meilleure Baguette de Tradition Française.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Fait à _____
« Lu et Approuvé »

le _____
Signature